

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.47

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Monique PONS pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : MARCHÉ DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE : AVENANT

Exposé :

La commune a adhéré au groupement de commande de Toulouse métropole pour la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison des membres du groupement de commande de Toulouse Métropole et réalisation de prestations de services associés. Le lot n° 4 Eclairage public et signalisation avec connexion de type C5 – petits consommateurs a été attribué à l'entreprise EkWateur SA en tant que titulaire n°5 de l'accord-cadre.

Suite à la restructuration interne de la société Ekwateur SA dont le siège social est situé 37 Rue de la Rochefoucauld 75009 Paris, la branche de son activité destinée aux clients professionnels a été transférée à une entité dédiée, la société Ekwateur Pro située 79 Rue de Clichy 75009 Paris. Cette décision, en date du 07 Novembre 2022, entraîne un changement de numéro SIRET, d'adresse et de dénomination sociale.

Cette décision n'a aucune incidence sur l'exécution du marché. La société Ekwateur Pro se substitue dans l'ensemble des droits et obligations dudit marché et à tous les marchés subséquents qui en découlent à Ekwateur. Ce transfert doit être acté par avenant.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°21.2021 en date du 25 mars 2021 autorisant le Maire à signer la convention de groupement de commandes et à prendre toutes les mesures d'exécution correspondantes,

Vu la convention de groupement de commandes de Toulouse métropole pour la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison des membres du groupement n°21TM03,

Vu l'accord-cadre à marchés subséquents de Toulouse métropole n°21MC0353AOO, et plus particulièrement son lot n°4 Eclairage public et signalisation avec connexion de type C5 – Petits consommateurs,

Vu la notification du lot n°4 Eclairage public et signalisation avec connexion de type C5 – petits consommateurs à l'entreprise Ekwateur SA en tant que titulaire n°5 de l'accord-cadre,

Vu le marché n°2021.13 de la ville d'Aucamville,

Vu les dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de signer un avenant de transfert au nom de la société Ekwateur Pro pour le lot n°4 Eclairage public et signalisation avec connexion de type C5 – petits consommateurs de l'accord-cadre à marchés subséquents.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement